Code : COCM-1

COURS ORAL DE CRIMINOLOGIE – CYCLE 1

OBJECTIFS

Initiation et approfondissement en Criminologie aux concepts, méthodes et outils d'analyse scientifiques et professionnels. A l'issue de la formation les participants seront capables de :

- Appréhender le phénomène criminel
- Reconnaître les manifestations criminels et de la délinquance
- Comprendre, combattre, traiter et soigner les délinquants.

- Dates N.C.

  120 heures de cours en raison de 14h par semaine les lundis et mardis de 9h30 à 18h30

  lieu de formation : Paris centre

Planning au verso ->

Tarif du cours :

- Au comptant : 3 800,00 € TTC
- En 5 mensualités : 760,00 € TTC
- En convention : 4 940,00 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

Cours dispensés par
Monsieur Erwan DIEU

- Criminologue en centre thérapeutique,
- Chercheur en Psycho-criminologie,
- Directeur de l'ARCA.

et Monsieur Olivier SOREL

- Psychologue,
- Psychothérapeute,
- Cognitivo-comportementaliste
- Co-Directeur de l'ARCA.



ATTESTATION

- Délivrance d'une certification par le CNPG Formation suivant le protocole de formation, ainsi qu'une d'attestation professionnelle (non universitaire) par l'ARCA – Service de Criminologie Appliquée.

DESTINATAIRES

- Tout public intéressé et/ou confronté aux phénomènes de violence, incivilités et délinquances, désirant s'initier ou valoriser des acquis de pratiques criminologiques. Membre de professions judiciaires, avocats, gendarmes, policiers, éducateurs spécialisés, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, assistants sociaux, médecins, journalistes…

PROGRAMME

I. Approche générale : les sciences criminologiques

- **La Criminologie :** aspects historiques, philosophiques et les différents courants de pratique.
- **La Criminologie :** méthodes et réflexions concernant l'analyse de la violence.
- **La Victimologie :** développement et concepts.
- **La Victimologie :** applications pratiques (violences conjugales, processus sectaire, prostitution, bullying, suicide).

II. Approche particulière : comprendre la société

- **La Pénologie :** sociologie de la déviance, philosophie de la peine, histoire de la prison.
- **La Pénologie :** applications avec les programmes de réinsertion, et méthodes alternatives de Justice.
- **La Prévention :** aspects historiques et courants, initiation à la procédure pénale.
- **L'analyse appliquée :** outils et méthodes (prévention situationnelle, géo-criminologie, prévention des PTSD, tueries de masse et sérialité).

COURS DE CRIMINOLOGIE

www.cnpg-formation.com

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél. / Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

Cours Oral de Criminologie – Cycle 1

Code : COCM-1

PROGRAMME - *suite*

III. Approche particulière : comprendre l'individu

- **La Psycho-criminologie :** éléments de psychopathologie, clinique, et psychanalyse appliqués au crime.
- **La Psycho-criminologie :** éléments de psychologie cognitive, développementale, et sociale appliqués au crime.
- **La Psycho-criminologie :** dynamiques du crime et théorie du processus criminogène.
- **La Psycho-criminologie :** applications pratiques (expertise judiciaire psycho-criminologique).

IV. Approche particulière : comprendre l'enquête criminelle

- **L'enquête criminelle :** police technique et scientifique, et sciences médicolégales.
- **L'analyse profiling :** historique, applications et efficacités.
- **L'analyse criminologique de l'acte :** outils et méthodes de lecture de la scène de crime.
- **L'analyse criminologique de l'acte :** applications pratiques.

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes de participants, afin de valoriser l'interactivité et le dialogue.

La pédagogie est active et interactive, basée sur l'étude de cas concrets, d'ouvrages de référence, de simulations, de jeux de rôle et à l'aide d'outils pédagogiques impliquant le participant à chaque étape de la formation. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'atteindre ses propres objectifs de formation.

Cette formation aura lieu les lundis et mardis de 9h30 à 18h30 :

PLANNING 2018

N.C.			
N.C.			
N.C.			
N.C.			
N.C.			
N.C.			

PUBLIC CONCERNE

Pré-requis niveau BAC et entretien d'orientation préalable

PEDAGOGIE

- Formation annuelle par Cycle
- Journée entière
- Semaine
- Utilisation de PPWT, manuels et cas pratiques.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Cours oral de Criminologie – *Cycle 1*

PARTICIPANT

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financements en Euro		
		Personnel au comptant	Personnel en 5 mensualités	Entreprise ou organisme HT
❑ Criminologie Cycle 1 [**COCM-1**]	N.C	❑ 3 800 € TTC	❑ 5 x 760 € TTC	❑ 4 940 € HT (*)

↳ *Cocher la formation désirée*

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date : ___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

❑ Ci-joint la somme de : ..... €

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en 4 mensualités*

❑ Ci-joint ..... chèque(s) de ..... €

(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCA, soit : ..... € +TVA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit : ..... € +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PONTOISE 518 837 729 00020 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 95 04863 95
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
1 boulevard de l'Oise – Immeuble les Maradas
95030 CERGY-PONTOISE
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**

Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

Les prix sont nets, le CNPG Formation n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- Par l'entreprise
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- Par un particulier
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- Par un OPCA
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entre- prise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à HSBC France - Paris Paul Valery - Banque 30056 – Guichet 00094 – N° compte 00940015633 - Clé RIB 84 - IBAN FR76 3005 6000 9400 9400 1563 384 – Code Bic CCFRFRPP.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.